



**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 15 Décembre 2011**

L' an deux mille onze et le quinze Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, TONDEUX Marie-France, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BREBION Patrice, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, ORY Gilbert, RAHAL Joseph, ROBIL Jarno, SAVARD Olivier

Absent(s) : Mme THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, M. CHIRON Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GENDRON Brigitte, à Mme CHARTIER Sylvie, M. BEAUNÉ Olivier à Mme TRIBALLIER Marie-Thérèse,

Excusé(s) : Mme MERCIER Nadine, M. LEBERT Thierry

A été nommé secrétaire : M. ROBIL Jarno a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 12

Date de la convocation : 9 Décembre 2011

Date d'affichage : 9 Décembre 2011

SOMMAIRE

- **SUBVENTIONS COMMUNALES - MAJ 6 -**
- **TARIFS 2012**
- **VENTE de GAZ**
- **SUBVENTIONS COMMUNALES - MAJ 7 -**
- **GRATIFICATION à Mademoiselle Julie CIESLIK**
- **BAIL du CENTRE SOCIAL RURAL 2012.**
- **DÉCISION MODIFICATIVE N° 9 - COMMUNE -**
- **PARC de COPIEURS**
- **PROTECTION de SITES ABRITANT des CHAUVES-SOURIS**

Réf : D-2011-90 - **Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES - MAJ 6 -**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention pour 2011 à :
- **TÉLÉTHON** : 150 €

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-91 - Objet : TARIFS 2012

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Fixe comme suit les tarifs à compter du 1er Janvier 2012, tableaux ci-annexés :

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-92 - Objet : VENTE de GAZ

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail signé avec la SARL ML SOULIS qui représente la marque PROXI SUPER.

Monsieur SOULIS sollicite le Conseil Municipal par lettre en date du 30 Novembre 2011 pour que lui soit autorisé la commercialisation de gaz.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la SARL ML SOULIS représentant la marque PROXI SUPER à commercialiser du gaz à compter de ce jour.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-93 - Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES - MAJ 7 -

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle pour 2011 à :

- **U.S.L.** : 3.000 €

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-94 - Objet : GRATIFICATION à Mademoiselle Julie CIESLIK

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 Octobre 2010 sur les gratifications aux stagiaires et fait part du stage effectué par Julie CIESLIK dans le cadre d'une formation en milieu professionnel, au service accueil du public,

La période de formation s'est déroulée du 24 Octobre 2011 au 10 Novembre 2011 et la stagiaire s'est beaucoup investie dans les tâches qui lui ont été confiées,

Il souhaite attribuer une gratification et demande l'avis au Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de verser une somme de 300 € à Mademoiselle Julie CIESLIK.

- **DIT** que cette somme est prévue au Budget Primitif 2011.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-95 - Objet : BAIL du CENTRE SOCIAL RURAL 2012.

Le Maire propose au Conseil Municipal, pour ne pas alourdir les charges budgétaires du Centre Social, de ne pas revaloriser le montant du bail,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter le loyer du Centre Social Rural pour 2012,

- Le montant du bail ne sera pas revalorisé.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-96 - Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 9 - COMMUNE -

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DÉCIDE** comme suit les modifications au Budget Commune 2011 :

<u>D/R</u>	<u>Compte</u>	<u>Imputation</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
R	024	R	Produits des cessions	15,00
D	6557	R	Contributions au titre de la politique de l'habitat	50.000,00
R	7311	R	Contributions directes	9.751,00
R	7311	R	Contributions directes	1.416,00
D	739116	R	Prélèvement GIR	9.751,00
D	7391171	R	Dégrèvement de taxe foncière sur prop. non bâti en faveur des jeunes agriculteurs	1.416,00
R	7318	R	Autres impôts locaux ou assimilés	50.000,00
R	1323	R	Départements	- 15,00

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-97 - Objet : PARC de COPIEURS

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de location du Parc de Copieurs très avantageux.

En effet, la Société Dactyl Buro propose un matériel équivalent mais revu en fonction des besoins spécifiques de la Mairie (2 copieurs), de l'école maternelle (1 copieur) et de l'école primaire (1 copieur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de LOUER** pour 5 ans à compter du 1er Janvier 2012, 4 copieurs CANON pour un montant de 1.185,00 € HT/Trimestre :

- Mairie RDC : CANON IR 2030
- Mairie Etage : CANON IRC 2880
- Ecole Maternelle : CANON reconditionné avec connexion réseau
- Ecole Primaire : CANON reconditionné avec connexion réseau.

- **de PRENDRE** un contrat de maintenance comprenant pièces, main d'oeuvre, déplacements, encre à hauteur d'un forfait de 760,00 € HT pour l'ensemble du parc pour les 3000 premières copies.

- à partir de la 3001ème copie (Mairie RDC) noire 0,0055 € HT et couleur 0,055 € HT

- à partir de la 3001ème copie (Mairie étage) noire 0,008 € HT et couleur 0,082 € HT.

- à partir de la 3001ème copie (école Maternelle et Primaire) noire 0,08 € HT.

- **d'AUTORISER** le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-98 - Objet : PROTECTION de SITES ABRITANT des CHAUVES-SOURIS

Après l'exposé de Monsieur Marek BANASIAK, secrétaire du Groupe Chinoptères Pays de la Loire, le Maire propose au Conseil Municipal de signer une charte pour la protection de sites abritant des chauves-souris, notamment les combles de l'Eglise du GRAND-LUCÉ.

Cette charte a pour but d'établir un partenariat entre le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir et le propriétaire du site dans la perspective d'une meilleure préservation des populations de Chinoptères sur le territoire régional.

Monsieur le Préfet pourra prendre en suivant un arrêté pour la création d'une zone de protection du biotope

combles de l'église du GRAND-LUCÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EST FAVORABLE** à la signature de la convention,

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

A) Remerciements divers des familles endeuillées

B) Voeux du Maire à la population le Vendredi 13 Janvier 2012 à la Salle Polyvalente

C) Vestiaires Foot : visite prévue le 27 Janvier 2012 d'un show room de vestiaires modulables

D) La mairie sera fermée les Samedi 24 et 31 Décembre. Affichage à prévoir.

E) Marie-Louise Bodin : acquéreur potentiel - une demande d'estimation des domairnes a été demandée.

Thierry LEBERT demande où en est le projet de la maison médicale à G. Coulon : en cours.

La séance est levée à 23:53